

035456

Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 1**

**Approbation du procès-verbal de la réunion du Gouvernement francophone bruxellois du 23 mars 2023**

**(COCOF-BT-0.26072)**

**Décision:**

Accord.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 2**

**Communication au Parlement francophone bruxellois des décisions du Gouvernement francophone  
bruxellois du 23 mars 2023  
(COCOF-BT-0.26071)**

Décision:  
Accord.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 3**

**Affaires pendantes devant la Cour Constitutionnelle (AP 23-007) Notifications des questions préjudicielles et des recours en annulation (COCOF-BT-18.26073)**

**Décision:**

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française prend acte des affaires pendantes devant la Cour Constitutionnelle.

Cette décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 4**

**Arrêts prononcés par la Cour Constitutionnelle (ARP 23-007)  
(COCOF-BT-18.26074)**

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française prend acte des arrêts prononcés par la Cour Constitutionnelle.

Cette décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 5**

**Sanction et promulgation par le Gouvernement francophone Bruxellois du Décret portant assentiment à L'accord de coopération du 30 novembre 2022 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune visant à instaurer un mécanisme de filtrage des investissements directs étrangers**  
**(COCOF-BT-47.26075)**

**Décision:**

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française sanctionne et promulgue le Décret portant assentiment à L'accord de coopération du 30 novembre 2022 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune visant à instaurer un mécanisme de filtrage des investissements directs étrangers.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 6**

**Arrêté 2023/295 du Collège de la Commission communautaire française attribuant la fonction supérieure de Conseiller chef de service au service de la Formation professionnelle à Madame Nathalie MENENDEZ Y DIAZ, attachée (COCOF-BT-14.26046)**

**Décision:**

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/295 française attribuant la fonction supérieure de Conseiller chef de service au service de la Formation professionnelle à Madame Nathalie MENENDEZ Y DIAZ, attachée.

Le Membre du Collège ayant la Fonction publique dans ses compétences est chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 7**

**Projet d'arrêté 2023/576 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 25.000,00 euros en faveur de l'Asbl Infirmiers de rue pour "Affiliation Housing First" - projet visant à reconstruire un environnement qui soit favorable au rétablissement de personnes sans-abri.**  
**(COCOF-BT-70.26063)**

**Décision:**

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/576 relatif à l'octroi d'une subvention de 25.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'Asbl Infirmiers de rue pour "Affiliation Housing First" - projet visant à reconstruire un environnement qui soit favorable au rétablissement de personnes sans-abri.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 23 003 34 01.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge la Membre du Collège compétente pour la Promotion de la Santé de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 8**

**Projet d'arrêté 2023/559 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 30.000,00 euros en faveur de l'Asbl PROMOTION DE LA FORMATION EN ALTERNANCE (Proforal) pour « le développement d'ateliers sociolinguistiques en période périnatale, à l'attention de femmes ayant vécu l'exil en situation de précarité ».**  
**(COCOF-BT-70.26062)**

**Décision:**

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/559 relatif à l'octroi d'une subvention de 30.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'Asbl PROMOTION DE LA FORMATION EN ALTERNANCE (Proforal) pour « le développement d'ateliers sociolinguistiques en période périnatale, à l'attention de femmes ayant vécu l'exil en situation de précarité ». Ce montant est inscrit à l'allocation de base 23 003 34 01.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge la Membre du Collège compétente pour la Promotion de la Santé de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 9**

**Projet d'arrêté 2023/530 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 30.000,00 euros en faveur de l'Asbl Union des Travailleu(r)ses du Sexe Organisé-es Pour l'Indépendance (UTSOPI) pour « favoriser l'empowerment et la lutte contre la traite des êtres humains des travailleur.euses du sexe du quartier Linné/ Prairie et de la rue d' Aerschot ».**  
**(COCOF-BT-70.26061)**

**Décision:**

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/530 relatif à l'octroi d'une subvention de 30.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'Asbl Union des Travailleu(r)ses du Sexe Organisé-e-s Pour l'indépendance (UTSOPI) pour favoriser l'empowerment et la lutte contre la traite des êtres humains des travailleur.euses du sexe du quartier Linné / Prairie et de la rue d' Aerschot.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 23 003 34 01.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge la Membre du Collège compétente pour la Promotion de la Santé de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 10**

**Projet d'arrêté 2023/528 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 15.000,00 euros en faveur de l'Asbl Fédération Bruxelloise de Promotion de la Santé pour assurer la concertation des institutions mettant en œuvre des projets de démarches communautaires en santé à Bruxelles.**  
**(COCOF-BT-70.26060)**

**Décision:**

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/528 relatif à l'octroi d'une subvention de 15.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 mars 2023 en faveur de l'Asbl Fédération Bruxelloise de Promotion de la Santé pour assurer la concertation des institutions mettant en œuvre des projets de démarches communautaires en santé à Bruxelles.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 23 003 34 01.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge la Membre du Collège compétente pour la Promotion de la Santé de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 11**

**Projet d'arrêté 2023/410 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 20.000,00 euros en faveur de l'asbl Fédération Bruxelloise de Promotion de la Santé pour « développer un plaidoyer en faveur de la Promotion de la Santé et assurer la représentation du secteur ».**  
**(COCOF-BT-70.26059)**

**Décision:**

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/410 relatif à l'octroi d'une subvention de 20.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 mars 2023 en faveur de l'asbl Fédération Bruxelloise de Promotion de la Santé pour « développer un plaidoyer en faveur de la Promotion de la Santé et assurer la représentation du secteur ».

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 23 003 34 01.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge la Membre du Collège compétente pour la Promotion de la Santé de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 12**

**Projet d'arrêté 2023/368 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 11.913,00 euros en faveur de l'asbl MODUS VIVENDI - PREVENTION DU SIDA ET RÉDUCTION DES RISQUES DE L'USAGE DE DROGUES pour la mise en place d'un dispositif de bornes permettant l'accès à un matériel de Réduction des Risques liés à l'inhalation.**  
**(COCOF-BT-70.26051)**

**Décision:**

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/368 relatif à l'octroi d'une subvention de 11.913,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 mars 2023 en faveur de l'asbl MODUS VIVENDI - PREVENTION DU SIDA ET RÉDUCTION DES RISQUES DE L'USAGE DE DROGUES pour la mise en place d'un dispositif de bornes permettant l'accès à un matériel de Réduction des Risques liés à l'inhalation.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 23 003 34 01.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge la Membre du Collège compétente pour la Promotion de la Santé de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 13**

**Projet d'arrêté 2023/346 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 16.669,00 euros en faveur de l'asbl D.U.N.E. - DEPANNAGES D'URGENCE DE NUIT ET ECHANGES pour développer sept actions afin de renforcer la démarche communautaire auprès des personnes usagères de drogues en situation de précarité et d'exclusion sociale.**

**(COCOF-BT-70.26050)**

**Décision:**

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/346 relatif à l'octroi d'une subvention de 16.669,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 mars 2023 en faveur de l'asbl D.U.N.E. - DEPANNAGES D'URGENCE DE NUIT ET ECHANGES pour « développer sept actions afin de renforcer la démarche communautaire auprès des personnes usagères de drogues en situation de précarité et d'exclusion sociale ».

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 23 003 34 01.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge la Membre du Collège compétente pour la Promotion de la Santé de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 14**

**Projet d'arrêté 2023/341 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 11.375,00 euros en faveur de l'asbl Cuisines de quartier pour « l'animation et la communication du mouvement des cuisines de quartier ».**

**(COCOF-BT-70.26049)**

**Décision:**

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/341 relatif à l'octroi d'une subvention de 11.375,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 mars 2023 en faveur de l'asbl Cuisines de quartier pour « l'animation et la communication du mouvement des cuisines de quartier ».

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 23 003 34 01.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge la Membre du Collège compétente pour la Promotion de la Santé de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 15**

**Projet d'arrêté 2023/308 du collège de la Commission communautaire française portant désignation de Madame Myriam ROBERT en qualité de comptable extraordinaire du compte de gestion des cautions du centre bruxellois de documentation pédagogique de la Commission communautaire française. (COCOF-BT-14.26047)**

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/308 du collège de la Commission communautaire française portant désignation de Madame Myriam ROBERT en qualité de comptable extraordinaire du compte de gestion des cautions du Centre bruxellois de documentation pédagogique de la Commission communautaire française.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 16**

**Projet d'arrêté 2023/154 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 451.000,00 euros en faveur de l'asbl Centre bruxellois de coordination pour le dépistage et la prévention des cancers pour « organiser un programme-pilote de dépistage du cancer colorectal sur le territoire de la Région bilingue de Bruxelles-Capitale ».**  
**(COCOF-BT-70.26045)**

**Décision:**

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/154 relatif à l'octroi d'une subvention de 451.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl Centre bruxellois de coordination pour le dépistage et la prévention des cancers pour organiser un programme-pilote de dépistage du cancer colorectal sur le territoire de la Région bilingue de Bruxelles-Capitale.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 23 003 34 05.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge la Membre du Collège compétente pour la Promotion de la Santé de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 17**

**Projet d'arrêté 2023/153 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 445.000,00 euros en faveur de l'asbl Fonds des Affections Respiratoires pour la mise en place du plan opérationnel relatif à la prévention de la tuberculose en Région bruxelloise.**  
**(COCOF-BT-70.26044)**

**Décision:**

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/153 relatif à l'octroi d'une subvention de 445.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl Fonds des Affections Respiratoires pour la mise en place du plan opérationnel relatif à la prévention de la tuberculose en Région bruxelloise.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 23 003 34 05.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge la Membre du Collège compétente pour la Promotion de la Santé de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 18**

**Projet d'arrêté 2023/574 du Collège de la Commission communautaire française octroyant une subvention de 25.000,00 euros à l'ASBL « Les Ambassadeurs d'expression citoyenne » pour l'organisation d'activités citoyennes dans les écoles de la Commission communautaire française (COCOF-RV-66.26040)**

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/574 du Collège de la Commission communautaire française octroyant une subvention de 25.000,00 euros à l'ASBL « Les Ambassadeurs d'expression citoyenne » pour l'organisation d'activités citoyennes dans les écoles de la Commission communautaire française.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 29 003 34 02.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Le Collège charge le Membre du Collège compétent pour l'Enseignement de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 19**

**Projet d'arrêté 2023/363 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 12.000,00 euros en faveur de l'asbl DIOGENE pour l'organisation de la 15e édition du Festival Millenium en 2023 ainsi que diverses activités à destination des jeunes tout au long de l'année (COCOF-RV-64.26016)**

**Décision:**

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/363 relatif à l'octroi d'une subvention de 12.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl DIOGENE pour l'organisation de la 15e édition du Festival Millenium en 2023 ainsi que diverses activités à destination des jeunes tout au long de l'année.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 11 001 34 14.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Culture de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS**  
**NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE**  
**DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 20**

**Projet d'arrêté 2023/570 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 18.000,00 euros en faveur de l'asbl JEUNESSE & ESPOIR pour couvrir des frais liés à l'organisation du projet « Simba Musica » en 2023**

**(COCOF-RV-64.26017)**

**Décision:**

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/570 relatif à l'octroi d'une subvention de 18.000,00 euros pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl JEUNESSE & ESPOIR pour couvrir des frais liés à l'organisation du projet « Simba Musica » en 2023.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 11 001 34 08.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Culture de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 21**

**Projet d'arrêté 2023/572 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 20.000,00 euros en faveur de l'asbl MUSIQUES MOSAÏQUES pour couvrir des frais liés à l'organisation de ses activités en Région bruxelloise et à son fonctionnement en 2023**

**(COCOF-RV-64.26018)**

**Décision:**

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/572 relatif à l'octroi d'une subvention de 20.000,00 euros pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl MUSIQUES MOSAÏQUES pour couvrir des frais liés à l'organisation de ses activités en Région bruxelloise et à son fonctionnement en 2023.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 11 001 34 08.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Culture de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 22**

**Projet d'arrêté 2023/573 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 20.000,00 euros en faveur de l'asbl THÉÂTRE LES TANNEURS pour l'organisation et/ou la programmation de spectacles chorégraphiques belges francophones en Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre du réseau des scènes chorégraphiques en 2023**  
**(COCOF-RV-64.26019)**

**Décision:**

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/573 relatif à l'octroi d'une subvention de 20.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl THÉÂTRE LES TANNEURS pour l'organisation et/ou la programmation de spectacles chorégraphiques belges francophones en Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre du réseau des scènes chorégraphiques en 2023.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 11 001 34 08.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Culture de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 23**

**Projet d'arrêté 2023/280 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 15.000,00 euros en faveur de l'asbl THOR pour la douzième édition du festival "Trouble" du 18 avril 2023 au 22 avril 2023 en Région bruxelloise**  
**(COCOF-RV-64.26020)**

**Décision:**

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/280 relatif à l'octroi d'une subvention de 15.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 août 2023 en faveur de l'asbl THOR pour la douzième édition du festival "Trouble" du 18 avril 2023 au 22 avril 2023 en Région bruxelloise. Ce montant est inscrit à l'allocation de base 11 001 34 08.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Culture de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 24**

**Projet d'arrêté 2023/516 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 28.000,00 euros en faveur de l'asbl Mots et Merveilles pour ses activités à caractère littéraire en Région de Bruxelles-Capitale durant l'année 2023**  
**(COCOF-RV-64.26021)**

Décision:

Accord.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 25**

**Projet d'arrêté 2023/296 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 22.000,00 euros en faveur de l'asbl ASSOCIATION MARCEL HICTER POUR LA DÉMOCRATIE CULTURELLE pour le programme RES URBIS (COCOF-RV-64.26022)**

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/296 relatif à l'octroi d'une subvention de 22.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl ASSOCIATION MARCEL HICTER POUR LA DÉMOCRATIE CULTURELLE pour le programme RES URBIS.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 11 001 34 21.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Culture de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 26**

**Projet d'arrêté 2023/549 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 11.600,00 euros en faveur de l'Administration communale de BERCHEM-SAINTE-AGATHE pour les frais d'investissement de la bibliothèque communale en 2023**  
**(COCOF-RV-64.26023)**

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/549 relatif à l'octroi d'une subvention de 11.600,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'Administration communale de BERCHEM-SAINTE-AGATHE pour les frais d'investissement de la bibliothèque communale en 2023.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 11 001 28 01.6321 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Culture de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS**  
**NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE**  
**DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 27**

**Projet d'arrêté 2023/552 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 15.000,00 euros en faveur de l'asbl AGES ET TRANSMISSIONS pour ses activités intergénérationnelles (COCOF-RV-64.26024)**

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/552 relatif à l'octroi d'une subvention de 15.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl AGES ET TRANSMISSIONS pour ses activités intergénérationnelles.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 11 001 34 21.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Culture de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 28**

**Arrêté 2023/652 modifiant l'arrêté 2020/366 du 12 mars 2020 du Collège de la Commission communautaire française portant la désignation des membres et de la Présidente du Comité de gestion de Bruxelles Formation (COCOF-BC-63.26025)**

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française :

- approuve l'arrêté 2023/652 modifiant l'arrêté 2020/366 du Collège de la Commission communautaire française portant la désignation des membres et de la Présidente du Comité de gestion de Bruxelles Formation ;
- charge le Membre du Collège en charge de la formation professionnelle de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS**  
**NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE**  
**DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 29**

**Projet d'arrêté 2023/589 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 40.000,00 euros en faveur de l'asbl BALUCHON ALZHEIMER BELGIQUE pour son service de répit et d'accompagnement pour les familles dont les proches sont atteints de la maladie d'Alzheimer.**

**(COCOF-AM-48.26067)**

**Décision:**

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/589 de la Commission communautaire française relatif à l'octroi d'une subvention de 40.000,00 euros pour la période du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl BALUCHON ALZHEIMER BELGIQUE pour son service de répit et d'accompagnement pour les familles dont les proches sont atteints de la maladie d'Alzheimer.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 23 001 34 01.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Santé de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS**  
**NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE**  
**DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 30**

**Projet d'arrêté 2023/601 relatif à l'octroi d'une subvention de 711.240,00 euros en faveur des centres d'action sociale globale dans le cadre du renforcement des équipes suite à la crise Covid 19 pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.**

**(COCOF-AM-49.26068)**

**Décision:**

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/601 relatif à l'octroi d'une subvention de 711.240,00 euros pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur des centres d'action sociale globale afin de renforcer les équipes.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 001 34 01.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour l'Action Sociale de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 31**

**Projet d'arrêté 2023/588 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 137.000,00 euros en faveur de l'asbl CENTRE D'APPUI AUX SERVICES DE MEDIATION DE DETTES de la Région de Bruxelles-Capitale asbl pour ses actions de soutien, de formation et de prévention en matière de surendettement (COCOF-AM-49.26066)**

**Décision:**

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/588 relatif à l'octroi d'une subvention de 137.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl CENTRE D'APPUI AUX SERVICES DE MEDIATION DE DETTES de la Région de Bruxelles-Capitale asbl pour ses actions de soutien, de formation et de prévention en matière de surendettement.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 001 34 0 3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour l'Action Sociale de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS**  
**NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE**  
**DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 32**

**Projet d'arrêté 2023/585 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 26.000,00 euros en faveur de l'asbl INFOR-HOMES BRUXELLES pour ses activités en tant que centre d'appui à destination des personnes âgées ainsi qu'à leur entourage (COCOF-AM-49.26065)**

**Décision:**

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/585 relatif à l'octroi d'une subvention de 26.000,00 euros pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl INFOR-HOMES BRUXELLES pour ses activités en tant que centre d'appui à destination des personnes âgées ainsi qu'à leur entourage.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 001 34 06.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour l'Action Sociale de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 33**

**Projet d'arrêté 2023/582 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 12.500,00 euros en faveur de l'asbl CLAP ÉDUCATION pour ses frais de fonctionnement pour l'animation des "Samedis du Ciné" 2023**

**(COCOF-AM-49.26064)**

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/582 relatif à l'octroi d'une subvention de 12.500,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl CLAP ÉDUCATION pour ses frais de fonctionnement pour l'animation des "Samedis du Ciné" 2023.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 001 34 01.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour l'Action Sociale de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 34**

**Projet d'arrêté 2023/383 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 28.000,00 euros en faveur de l'asbl Maison Babel asbl pour son projet « L'Espace Babel' Air : permanence sociale pour MENA et ex-MENA en autonomie »**  
**(COCOF-AM-49.26058)**

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/383 relatif à l'octroi d'une subvention de 28.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl Maison Babel asbl pour son projet « L'Espace Babel' Air : permanence sociale pour MENA et ex-MENA en autonomie».

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 001 34 01.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour l'Action Sociale de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 35**

**Projet d'arrêté 2022/1632 du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté 2021/972 du Collège de la Commission communautaire française du 9 décembre 2021 fixant les normes d'agrément auxquelles doivent répondre les services de transport médico-sanitaire pour être agréés.**

**Deuxième lecture**

**(COCOF-AM-48.26057)**

**Décision:**

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française:

- approuve en 2ème lecture l'arrêté 2022/1632 du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté 2021/972 du Collège de la Commission communautaire française du 9 décembre 2021 fixant les normes d'agrément auxquelles doivent répondre les services de transport médico-sanitaire pour être agréés ;
- charge le Membre du Collège en charge de la Santé du suivi de la présente décision, laquelle est de notification immédiate ;
- charge le Membre du Collège en charge de la Santé de s'assurer de la publication au moniteur Belge de l'arrêté 2022/1632 du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté 2021/972 du Collège de la Commission communautaire française du 9 décembre 2021 fixant les normes d'agrément auxquelles doivent répondre les services de transport médico-sanitaire pour être agréés.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS**  
**NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE**  
**DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 36**

**Projet d'arrêté 2023/381 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 70.000,00 euros en faveur de l'asbl Le Petit Vélo Jaune pour le projet "Renforcement de l'accompagnement solidaire de familles à Bruxelles et accompagnement des bénévoles"**  
**(COCOF-AM-49.26056)**

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/381 relatif à l'octroi d'une subvention de 70.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl Le Petit Vélo Jaune pour le projet "Renforcement de l'accompagnement solidaire de familles à Bruxelles et accompagnement des bénévoles".

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 001 34 01.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour l'Action Sociale de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS**  
**NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE**  
**DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 37**

**Projet d'arrêté 2023/379 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 15.000,00 euros en faveur de l'asbl LA RUEELLE pour son projet "L'instant-thé".**  
**(COCOF-AM-49.26055)**

**Décision:**

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/379 relatif à l'octroi d'une subvention de 15.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl LA RUEELLE pour son projet "L'instant-thé".

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 001 34 01.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour l'Action Sociale de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 38**

**Projet d'arrêté 2023/378 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 16.000,00 euros en faveur de l'asbl Isala pour son soutien social aux personnes en situation de prostitution (COCOF-AM-49.26054)**

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/378 relatif à l'octroi d'une subvention de 16.000,00 euros pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl Isa la pour son soutien social aux personnes en situation de prostitution.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 001 34 01.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour l'Action Sociale de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 39**

**Projet d'arrêté 2023/377 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 10.465,00 euros en faveur de l'asbl FÉDÉRATION LAÏQUE DE CENTRES DE PLANNING FAMILIAL pour le plan LGBTQI+. La santé sexuelle en réseau. (COCOF-AM-49.26053)**

**Décision:**

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/377 relatif à l'octroi d'une subvention de 10.465,00 euros pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl FÉDÉRATION LAÏQUE DE CENTRES DE PLANNING FAMILIAL pour le plan LGBTQI+. La santé sexuelle en réseau.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 001 34 01.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour l'Action Sociale de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 40**

**Projet d'arrêté 2023/375 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 22.000,00 euros en faveur de l'asbl FEDERATION DES SERVICES SOCIAUX pour son programme de récolte de données "Opale" pour les services sociaux membres de la FdSS-FdSSB (COCOF-AM-49.26052)**

**Décision:**

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/375 relatif à l'octroi d'une subvention de 22.000,00 euros pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl FEDERATION DES SERVICES SOCIAUX pour son programme de récolte de données "Opale" pour les services sociaux membres de la FdSS-FdSSB.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 001 34 01.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour l'Action Sociale de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 41**

**Projet d'arrêté 2023/311 du Collège de la Commission Communautaire française relatif au renouvellement de l'agrément du réseau « Lutte contre les Mutilations Génitales Féminines » dans le domaine de l'Action Sociale et de la Famille.**  
**(COCOF-AM-49.26048)**

**Décision:**

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française:

- adopte l'arrêté 2023/311 de la Commission communautaire française relatif au renouvellement de l'agrément du Réseau Bruxellois de Lutte contre les Mutilations Génitales Féminines dans le domaine de l'Action Sociale et de la Famille
- charge le Membre du Collège, compétent pour l'Action Sociale, de l'exécution de la présente décision.

Le montant de la subvention est inscrit à l'allocation de base 22.001.34.07.3300 du Budget général des Dépenses 2023.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 42**

**Projet d'arrêté 2023/220 du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté 2015/908 du collège de la Commission communautaire française du 15 juillet 2015 portant adoption des contrats régionaux de cohésion sociale et portant engagement des montants relatifs aux contrats régionaux pour le quinquennat 2016 – 2020 (COCOF-NB-68.26041)**

**Décision:**

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte le projet d'arrêté 2023/220 du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté 2015/908 du Collège de la Commission communautaire française du 15 juillet 2015 portant adoption des contrats régionaux de cohésion sociale et portant engagement des montants relatifs aux contrat régionaux pour le quinquennat 2016-2020.

Il charge la Ministre en charge de la Cohésion sociale de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 43**

**Projet d'arrêté 2023/376 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 20.000,00 euros en faveur de l'asbl PRÉSENCE ET ACTION CULTURELLES - RÉGION DE BRUXELLES pour le projet "Réseau bruxellois des écrivain.e.s public.que.s"**  
**(COCOF-NB-68.26042)**

**Décision:**

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/376 relatif à l'octroi d'une subvention de 20.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl PRÉSENCE ET ACTION CULTURELLES - RÉGION DE BRUXELLES pour le projet "Réseau bruxellois des écrivain.e.s public.que.s".

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 002 34 04.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge la Membre du Collège compétente pour la Cohésion sociale de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 44**

**Projet d'arrêté 2023/500 du Collège de la Commission communautaire française octroyant une subvention de 300.000,00 euros aux associations dans le cadre de l'appel à projets soutien à l'investissement et à l'infrastructure 2023 (COCOF-NB-68.26043)**

**Décision:**

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/500 du Collège de la Commission communautaire française octroyant une subvention de 300.000,00 euros aux associations dans le cadre de l'appel à projets soutien à l'investissement et à l'infrastructure 2023

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 002 28 01.6321 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge la Membre du Collège compétente pour la Cohésion sociale de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 mars 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 30 MARS 2023**

---

**POINT 45**

**Circulaire administrative relative à l'élaboration des propositions en vue du deuxième ajustement 2023, du budget initial 2024 et du budget pluriannuel 2024-2028 de la Commission communautaire française de la Commission communautaire française (COCOF-BT-20.26076)**

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française prend acte de la Circulaire administrative relative à l'élaboration des propositions en vue du deuxième ajustement 2023, du budget initial 2024 et du budget pluriannuel 2024-2028 de la Commission communautaire française de la Commission communautaire française

Il charge chaque la Ministre-Présidente en charge du budget de son exécution.

La présente est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT